Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Les Pistoye

de

Saint Remy de Provence

Actes recueills par Jean Delrieux

Famille Bertrand-Perriat-Pistoye

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Phillibert Periat
marié avec
Catherine Simonne

Jean Periat,bourgeois
baptisé le 23-02-1557
marié le 29-10-1602,
Sébastien Lyons,f°202 r°,avec
Suzanne de Cappeau

Sébastien Perriat
marié avec

Catherine Jaisse

Florimonde Perriat
baptisée le 21-11-1621
mariée le 13-10-1647,
Paul Bertrand,f°214 v°,avec
Jean-Michel de Laudun

François Perriat
marié le 22-01-1690,
Jacques Rouget,f°555 v°,avec
Lucresse Dallen

Paul Perriat,juge royal
marié le 29-12-1682,
Paul Bertrand,f°488 r°,avec
Sibille de Laudun

Jacques Perriat,bourgeois
marié avec
Louise-Barthélemy Lanaud

Suzanne Perriat
mariée le 29-12-1721,GG3,avec
Pierre-Joseph Bertrand
notaire et avocat

Julien Perriat
baptisé le 01-02-1720
marié le 19-03-1767,GG11,avec
Catherine-Claire Mignot

Françoise-Henriette Bertrand
baptisée le 12-04-1725
mariée le 07-02-1748,GG6,avec
Joseph-Bertrand Pistoye,juge

Marie-Suzanne Perriat
baptisée le 25-07-1769
mariée le 27-11-1787,GG17,avec
François-Loup Pistoye,juge

François-Loup Pistoye,juge
baptisé le 23-01-1753
marié le 27-11-1787,GG17,avec
Marie-Suzanne Perriat

Joseph-Antoine Pistoye
baptisé le 06-06-1755

César-Joseph Pistoye
baptisé le 17-12-1788
procureur du Roi en 1826

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Pièces justificatives

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Actes notariés :

• **07-09-1742**, Jean Pierre Lieutard, f°227 v° N° 646

Achat de l'office de juge royal pour Bertrand contre Me Perriat

... a été présent Mr Me Henry-Sébastien de Perriat, conseiller du roy, juge pour Sa Majesté et son Altesse monseigneur le prince de Monaco, en cette ville de Saint Remy, son territoire et district, lequel ... a vendu ... à Me Pierre-Joseph Bertrand, licensier ez droits de cette même ville ... le susdit état et office de conseiller du roy, juge de ladite ville, son territoire et district, avec tous les droits, attributs, gages, émoluments, honneurs, prééminences, prérogatives et privilèges atribués et dépendants dudit estat et office, dont ledit Me Perriat a jouy ou du jouir pour en faire pourvoir ledit Pierre-Louis-Joseph Bertrand, fils dudit Sr Bertrand acquéreur, aussy icy présent et aceptant, et c'est lors qu'il aura fait sa license, obtenu ses grades, passé avocat et atteint l'âge de 25 ans, qui sera dans 9 années d'aujourd'huy comptables, jusques auquel temps ledit Me Perriat se réserve les droits, gages, émoluments et prééminences dudit état et office ... et après le susdit terme des susdites 9 années qui expireront au 07-09-1751, ledit Sr Perriat promet et s'oblige de donner sa procuration *ad resignandum* en faveur dudit Sr Bertrand fils .....

(suivent des clauses en cas de prédécès du Sr de Perriat et en cas de prédécès ou renonciation dudit Bertrand fils)

Cette vente ... a esté faite et passée moyenant le prix et somme de 6000 # .....

Nota : Pierre-Louis-Joseph Bertrand naquit le 06-11-1726

• **07-02-1748**, Jean Pierre Lieutard, f°26 v° N° 647

Mariage entre Me Joseph-Bertrand Pistoye-Bertrand et Dlle Françoise-Henriette Bertrand

... entre Maître Joseph-Bertrand Pistoye-Bertrand, avocat en Parlement, originaire de la ville du Martigues, résidant en celle d'Aix, fils légitime et naturel de feus Sieur Claude Pistoye, bourgeois de ladite ville du Martigues et de Demoiselle Marie Audon, d'une part, et Demoiselle Françoise-Henriete Bertrand, fille légitime et naturelle de Maître Pierre-Joseph Bertrand, aussi avocat en la Cour, et de Dame Susanne de Perriat, tous de cette ville de Saint Remi, d'autre .....

procédants, savoir, ledit Me Pistoye-Bertrand de son pur mouvement comme étant libre, assisté néanmoins de Mr François Audon, négociant de la ville de Marseille, son oncle maternel, et de Dame Anne Molière, sa tante, et ladite Dlle Bertrand, assistée et autorisée de ses père et mère .....

... dot ... la somme de 22000 # dont 12000 # du chef dudit Me Bertrand et 6000 # de cellui de la Dame de Perriat et 4000 # du legs de pareille somme substitué à ladite Dlle future épouse par feu Mr Sébastien de Perriat, ancien officier dans le régiment de Navarre, son grand-oncle maternel, dans son testament solemnel du 23-03-1724, déposé rière les actes de Me Blanc, notaire de cette dite ville .....

Payable la susdite constitution de dot savoir,

– 2000 # au prix de la garde-robe, habits, linges, robes, bagues et joyaux de ladite Demoiselle .....

– 6000 # au prix de la charge de juge royal aux jurisdictions civiles et criminelles de cette même ville que ledit Me Bertrand père a acquis de Mr Me Henry-Sébastien de Perriat, conseiller du Roi et son juge en exercice, son beau-frère, par acte du 07-09-1742 receu par nous notaire, promettant ledit Me Bertrand père en faire expédier la démission et procuration ad resignandum en faveur dudit Me Pistoye-Bertrand, futur époux, par tout le 07-09-1751, attendu que ledit Me de Perriat s'en est réservé la jouissance jusqu'au dit jour .....

– 10000 # en un ou plusieurs capitaux de l'héritage dudit Me Bertrand ...

– les 4000 # restantes qui procèdent du legs dudit feu Sieur Sébastien de Perriat, ne seront payables qu'après le décès, tant dudit Me Bertrand que de ladite Dame de Perriat, son épouse ..... (héritage dudit feu Sieur de Perriat, son oncle, par acte receu par nous notaire, le 22-07-1724)

Fait et publié audit Saint Remi, dans la salle basse de la maison dudit Maître Bertrand, située à la rue de Blancard .....

• **03-09-1760**, Jean Pierre Lieutard, f°1073 v° N° 648

Démission de l'office de Viguier pour Me Pistoye contre Mr d'Alméran

... a esté présent noble Jacques-Joseph de Tourrel d'Alméran, seigneur de Maillanne, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint Louis, premier capitaine et viguier pour le Roy et Son Altesse monseigneur le prince de Monaco en cette dite ville de Saint Remy, lequel ... s'est par les présentes démis en faveur de Mr Me Joseph-Bertrand Pistoye, conseiller du Roy, juge pour Sa Majesté et Sadite Altesse de Monaco ... de la charge, estat et office de premier capitaine et viguier en cette dite ville que ledit Sieur d'Alméran possède et exerce sur les lettres de provision à luy expédiées par Sadite Altesse de Monaco le 01-07-1729 et les lettres patentes de Sa Majesté du 25-11 de la même année .....

Acte fait et publié audit Saint Remy, dans la maison dudit Sr d'Alméran .....

Nota : viguier précédant, Mr Me François de Tourrel d'Alméran, son frère, décédé le 11-08-1728, et auparavant Mr Me Honoré Tourrel d'Alméran, leur père

Jacques-Joseph de Tourrel d'Alméran est décédé en 1767

(voir Paul Bertrand, 1675, f°25 : achept de l'office de Viguier à Me Antoine de Vincens de Servane)

• **01-09-1767**, Jean-Pierre Lieutard, f°242 N° 650

Achat pour Me Pistoye contre les Srs d'Alméran

... constitués en personne Mrs François-Honoré, André-Joseph et Jacques Joseph d'Alméran, frères, tant en leur propre qu'en qualité de procureurs fondés de Sr Paul-Antoine d'Alméran, leur autre frère, résidant de présent à Mannheim, par acte du 3 août dernier reçu par Me François-Antoine Breinel, notaire impérial dudit Mannheim, lesdits Sieurs d'Alméran frères, héritiers de feu noble Jacques-Joseph d'Alméran, leur père, en son vivant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, capitaine de cavalerie au régiment des Salles, au moyen de la répudiation faite par noble Joseph d'Alméran, leur frère ainé, aussi chevalier de Saint Louis, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Lorraine, de l'héritage de leur dit feu père suivant l'acte de ladite répudiation reçue par nous notaire le 11 juillet aussi dernier, lesquels ... ont vendu ... à Mr Me Joseph Pistoye Bertrand, conseiller du Roi, juge pour Sa Majesté et M. le Prince de Monaco en cette ville de Saint Remy ... une terre dépendante du fief et seigneurie du lieu de Maillanne de la contenance de 6 saumées 3 eyminées 24 dextres que lesdits Srs d'Alméran frères possèdent en commun de l'héritage de leur dit feu père, au terroir du même lieu et au claux de Débat, à présent moitié en guéret et moitié en estouble, affermée à mégerie à Estienne et Nicolas Gérin frères, confrontant du levant le grand chemin, du midi Mr de Barbentane-Puget, fossé mitoyen entre deux, du couchant M.d'Hermite, conseiller à la Cour des Comptes, aussi fossé mitoyen entre deux et de bize Me Honoré Chabrand, avocat ... et c'est avec la portion de la jurisdiction qui compète à ladite contenance de terre relevant de la directe du Roi, aux charges et services qu'elle se trouve faire .....

vente ... faite et passée pour et moyenant le prix et somme convenus de 6405 livres ... à raison de 1000 livres la saumée ..... (à payer aux divers créanciers de la succession)

• **28-04-1768**, Claude-Vincent Ailhaud, f°950 N° 651

Procuration pour prêter serment de fidélité au Roy faitte par M. Pistoye

... a été présent M. Me Joseph Pistoye-Bertrand, conseiller du Roy, seigneur de Maillanne, juge et viguier de cette ville, lequel ... constitue son procureur (en blanc) ... pour requérir ... l'investiture et prêter hommage au Roy, foy et serment de fidélité pour la terre dépendante du fief et seigneurie du lieu de Maillanne, de la contenance de 6 saumées 3 eyminées 54 dextres, scituée au terroir dudit lieu, claux de Débat, viguerie de Tarascon, confrontant du levant le grand chemin, du midy M. de Barbentanee-Puget, fossé mitoyen entre deux, couchant M. d'Hermitte, conseiller en laditte Cour, aussi fossé entre deux et de bize M. Honnoré Chabrand, avocat, et que le Sieur constituant a acquise de Messieurs François-Honnoré, André-Joseph, Jacques-Joseph et Paul-Antoine d'Alméran frères, cohéritiers de feu noble Jacques-Joseph d'Alméran,leur père,en son vivant ancien capitaine de Sa Majesté,par la répudiation faitte par noble Joseph d'Alméran leur frère,par l'acte de vente du 1er septembre dernier,notaire Me Lieutard dudit Saint Remy ... pour le prix de 6405 livres .....

• **14-12-1771**, Claude Vincent Ailhaud, f°278 N° 649

Déclaration d'évaluation de l'office de juge et de celuy de viguier faite par M. Pistoye

Juge :	ordinaires : 4000 #	royaux : 2000 #
Viguier :	ordinaires : 1800 #	royaux : 600 #

• **05-01-1775**, Claude-Vincent Ailhaud, f°585 N° 652

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Testament de M. Joseph Pistoye, juge

... constitué en personne M.Me Joseph Pistoye-Bertrand, seigneur de Maillanne, conseiller du Roy, juge, premier capitaine et viguier de cette ditte ville de Saint Remy, lequel ... a fait son dernier et vallable testament nuncupatif ... a élu la sépulture de son corps dans l'église collégiale et parroissiale Saint Martin de cette ville et dans le tombeau de ses prédécesseurs ... lègue ...

– à M.Me François-Louis Pistoye, son fils ainé, avocat en la cour, la charge, état et office de juge et celle de premier capitaine et viguier que ledit Me Pistoye, testateur, exerce aux jurisdictions de cette ville pour, par ledit Me Pistoye, son fils, s'en faire pourvoir d'abord après le décès dudit Sieur testateur, en jouir ainsi et tout de même que ledit Sieur testateur en a joui ou deu jouir avec les mêmes honneurs et esmolumens attachés auxdits états et offices, comme aussi légué audit Me Pistoye, son fils ainé, la terre noble que ledit Me Pistoye, testateur, possède de la dépendance du fief et seigneurie dudit lieu de Maillanne comm'acquéreur de Messieurs d'Alméran, frères, en quoy que laditte terre noble consiste ou puisse consister, pour d'icelle aussi en jouir et disposer d'abord après le décès dudit Sieur testateur, avec cette condition que ledit Sr Pistoye, son fils ainé, demeurera tenu du payement du prix restant dû par ledit Sr testateur aux créanciers précaires de laditte terre et auxdits legs cy-dessus. Ledit Sr testateur a institué et institue ledit Me François-Louis Pistoye, son fils ainé, pour son héritier particulier, sans autre chose pouvoir prétendre sur ses biens et héritage, tant pour droit de légitime portion civille, qu'autrement.

– Plus lègue ledit Sieur testateur à Sieur Joseph-Antoine Pistoye-Bertrand, son fils cadet, la somme de 10000 livres payables, en effets de la succession dudit Sieur testateur, par son héritière cy-après nommée .....

– et en tous ses autres biens ... ledit Sieur testateur ... a fait, institué ... pour son héritière ... Dame Françoise-Henriette Bertrand, son épouse .....

... acte qui a été fait, lu et publié audit Saint Remy, dans la maison d'habitation dudit Sieur testateur et dans la salle au premier étage .....

Nota :

Le Mas du Juge, à Maillane, où est né Frédéric Mistral, se trouve bien au clos marqué *le Débat* sur la carte IGN au 1:25000, série bleue, 3042 ouest, ce qui confirme le nom du mas, mais il n'en est fait nulle mention dans ces textes (date de construction ?)

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Registres paroissiaux:

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

• **29-12-1721**, registres paroissiaux, GG3 N° 5

Mariage entre Me Pierre Joseph Bertrand et Suzanne de Perriat

Mr Me Pierre Joseph Bertrand, avocat, fils légitime et naturel de feus Sieur Paul et de Dlle Louyse Maurin de cette ville de Saint Rémy, d'une part, et Dlle Suzanne de Perriat, fille aussy légitime et naturelle de Mr Me Paul de Perriat, juge royal de cette ville et de feue Dame Sibile de Laudun de cette même ville, d'autre

Le Sieur Paul de Perriat, père de ladite Dlle, n'ayant pas voulu assister en personne au mariage nonobstant trois actes de respects à luy faits au nom de ladite Dlle par Me Durand, notaire de cette ville, le premier en date du vingt sept novembre, le second du six et le troisième du quatorze courant, duement controllés ainsy qu'il nous conste, sans que ledit Sieur Perriat ait fait ni une réponse ny opposition, ladite Dlle étant dans la grande majorité .....

• **12-04-1725**, registres paroissiaux, GG3 N° 239

... a été baptisée, née le 11 dudit, Françoise-Henriette Bertrand, fille naturelle et légitime de Mr Me Pierre-Joseph, avocat en la Cour, et de Dlle Susanne de Perriat. Parrains : Mr Me Henry-Sébastien de Perriat, conseiller du Roy et son juge en cette ville, son oncle et Dlle Françoise Maurin ... (en marge: obiit 06-06-1787)

• **16-11-1726**, registres paroissiaux, GG3 N° 240

... nous avons suppléé les cérémonies de baptême à Pierre-Louis-Joseph Bertrand que nous avions ondoyé à la maison le 9ème du courant ... étant né le 6 dudit, fils naturel et légitime de Mr Me Pierre-Joseph Bertrand, avocat en la Cour, et de Dlle Suzanne Perriat. Parrains : Mre Pierre Bertrand, chanoine de cette église, son oncle, et Dlle Louise Bertrand-Mercurin, sa tante .....

• **19-03-1728**, registres paroissiaux, GG3 N° 241

... a été baptizé, né le 17 dudit, Pierre-Antoine Bertrand, fils naturel et légitime de Mr Me Pierre-Joseph Bertrand, avocat en la Cour, et de Dlle Suzanne de Perriat. Parrains : Rd père Antoine Bertrand, prêtre de la doctrine chrétienne, son oncle, et Dlle Pierre de Barrel de Chabrand ..... (décédé le 30-10-1729, 1 an 1/2)

• **30-10-1729**, registres paroissiaux, GG4 N° 1051

... Antoine Bertrand, âgé d'un an et demi, fils de Mr Me Joseph Bertrand, avocat en la Cour, est mort et a été enseveli .....

• **07-02-1748**, registres paroissiaux, GG6 N° 1052

Mariage ... entre Mr Me Joseph-Bertrand Pistoye-Bertrand, avocat en la cour, fils naturel et légitime de feus Mr Claude Pistoye, bourgeois, et Dlle Marie-Magdeleine Audon, natif de la ville de Martigue, paroisse de Ferrière, et résidant en la ville d'Aix, paroisse de la Magdeleine, d'une part, et Dlle Françoise-Henriette Bertrand, fille naturelle et légitime de Mr Me Pierre-Joseph Bertrand, avocat en la cour, et de Dlle Susanne de Perriat, natifve et habitante de cette ville de Saint Remy, d'autre ..... (parmi les témoins : Jean-Pierre Lieutard, notaire)

• **14-04-1749**, registres paroissiaux, GG6 N° 1053

... a été baptisée, née le 9, Anne-Susanne Pistoye-Bertrand, fille naturelle et légitime de Me Joseph Pistoye-Bertrand, advocat en la Cour, et de Dame Françoise-Henriette Bertrand. Parrains : Me Pierre-Joseph Bertrand, bachelier es droit, son grand-père, et Dame Anne Molières, épouse du Sr François Andon, marchand .....

• **08-11-1750**, registres paroissiaux, GG6 N° 1054

... a été baptizée, née le 5 dudit, Susanne-Henriette Pistoye-Bertrand, fille naturelle et légitime de Mr Me Joseph Pistoye-Bertrand, advocat en la Cour, et de Dame Françoise-Henriette Bertrand. Parrains : Mr Me Mathieu Pistoye, son oncle, docteur en médecine, et Dame Suzanne de Perriat, sa grand-mère maternelle ..... (en marge : obiit die vigesima ejusdam)

• **23-01-1753**, registres paroissiaux, GG7 N° 1055

... a été baptisé, né d'hier, François-Loup Pistoye, fils naturel et légitime de Mr Me Joseph Pistoye-Bertrand, juge royal de cette ville, et de Dame Françoise-Henriette Bertrand. Parrains : Mr François Audon, son oncle, et Loyse Bertrand .....

• **06-08-1753**, registres paroissiaux, GG7 N° 1056
... Anne Pistoye-Bertrand, âgée de 4 ans et demy, fille de Mr Me Joseph Pistoye-Bertrand, juge royal de cette ville a été enterrée dans notre église .....

• **06-06-1755**, registres paroissiaux, GG7 N° 1057
... a été baptisé, né d'hier, Joseph-Antoine Pistoye-Bertrand, fils naturel et légitime de Mr Me Claude [pour Joseph] Bertrand-Pistoye, juge royal de ladite ville, et de Dame Françoise-Henriette Bertrand. Parrains : Mr Me Pierre-Joseph Bertrand, advocat en la Cour, son grand-père ... et Anne Bertrand, sa tante, religieuse clarisse .....

• **17-02-1775**, registres paroissiaux, GG14 N° 1058
... noble Joseph-Bertrand de Pistoye-Bertrand, seigneur de Maillanne, conseiller du Roy, juge, premier capitaine et viguier de la ville de Saint Remy et subdélégué de Mgr l'intendant de Provence, époux à Dame Françoise-Henriete Bertrand, âgé d'environ 62 ans pour être né le 20-10-1712, mort d'hier d'une hidropisie de poitrine après une maladie d'environ 2 mois, muni des sacremens, et après qu'on a eu fait faire à son corps le plus grand tour qui se pratique hors des processions solemnelles, pendant lequel on luy a rendu les honneurs dus à ses charges, il a été enseveli dans le presbitère de notre église paroissiale, au tombeau de sa famille qui se trouve placé au devant du ban des consuls .....

• **07-06-1787**, registres paroissiaux, GG18 N° 1059
... Dame Françoise-Henriete Bertrand, veuve de Me Joseph Pistoye-Bertrand, seigneur de Maillanne, conseiller du Roy, juge, premier capitaine et viguier de la ville de Saint Remy et subdélégué de Mgr l'intendant de Provence, âgée d'environ 63 ans, morte d'hier ... après avoir testé rière Me Blanc, notaire royal de cette ville de Saint Remy, le 31-05-1776, codicil du 20-02-1779 .....

• **27-11-1787**, registres paroissiaux, GG17 N° 1060
... entre Me François-Louis Pistoye de Maillane, juge royal et ordinaire de cette ville de Saint Remy, fils à feu Me Pistoye, ancien juge et viguier de la même ville, et de feue Dame Françoise-Henriete Bertrand, ses père et mère, âgé d'environ 34 ans, d'une part, et Damoiselle Marie-Susanne Perriat, fille à Me Julien Perriat, avocat en la Cour, et de Dame Catherine-Claire Mignot, ses père et mère, âgée d'environ 18 ans, tous deux natifs et habitans de cette ville et paroisse de Saint Remy, d'autre part .....
(parenté au 4ème degré - contrat de mariage Aillaud et Tessier d'hier)
(suit un verbal précisant que le prénom du juge Pistoye est *Loup* et non pas *Louis*, ce qui ne l'empêchera pas d'être généralement prénommé Louis)

• **17-12-1788**, registres paroissiaux, GG17 N° 1061
... a été baptisé, né d'hier ... César-Joseph Pistoye de Maillane, fils de Me Louis Pistoye de Maillane, juge royal et ordinaire de cette ville, et de Dame Marie-Susanne Perriat, époux. Parrains : Me Joseph-Antoine Pistoye de Maillane, son oncle paternel, et Dame Catherine-Claire Mignot, épouse de Me Julien Perriat, avocat en la Cour, son ayeule maternelle .....

Archives Jean Delrieux archives Jean Delrieux archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

Les Pistoye et la Révolution

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

François-Loup Pistoye partit pour Paris pendant la Révolution et y séjourna à partir du 10-05-1792 au n°19 Rue Jussienne, section Guillaume Tell. Sa femme le rejoignit à partir du 04-12-1792.

Ils fournirent des certificats de résidence qui sont consignés dans le registre D24 des archives communales :

p.15	Pistoye François-Louis	15-09-1793		
p.17	Perriat Susanne, épouse Pistoye	15-09-1793		
p.37	Pistoye François-Louis	23-12-1793	3 nivôse	an 2
p.38	Perriat Susanne, épouse Pistoye	15-12-1793	25 frimaire	an 2
p.82	Pistoye François-Louis	17-03-1794	27 ventôse	an 2
p.84	Perriat Susanne, épouse Pistoye	17-03-1794	27 ventôse	an 2
p.130	Marie-Susanne Perriat, veuve Pistoye	08-10-1794	17 vendémiaire	an 3
p.212	Marie-Susanne Perriat, veuve Pistoye	20-02-1795	2 ventôse	an 3

Les certificats de résidence du 15-09-1793 donnent la description des époux:

François-Louis Pistoye, p.15

Homme de loy, âgé de 40 ans, taille de 5 pieds 7 pouces 6 lignes (1.82 m.), nez aquilain, bouche moyenne, menton long, cheveux sourcils châtains, visage long, front large, yeux châtains

Suzanne Perriat, p.17

Marie-Suzane Peirrat-Pistoye, âgée de 20 ans, taille de 5 pieds, (1.62 m.), nez un peu long (qualifié ensuite d'ordinaire), bouche moyenne, menton rond, cheveux sourcil châtains, visage ovale, front découvert, yeux châtains

François-Loup Pistoye mourut guillotiné à Paris en 1794.

Le Journal des Guillotinés indique:

***PISTOYE** (François-Louis), ex-juge-viguier, âgé de 40 ans, né et domicilié à Saint Remi, département des Bouches-du-Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 9 messidor an 2 (27-06-1794) par le tribunal révolutionnaire de Paris*

Nota :

1 ligne	= 12 points	= 0.00225	m.
1 pouce	= 12 lignes	= 0.027	m.
1 pied	= 12 pouces	= 0.324	m.
1 toise	= 6 pieds	= 1.944	m.

Dispersion des biens de la famille Pistoye

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux

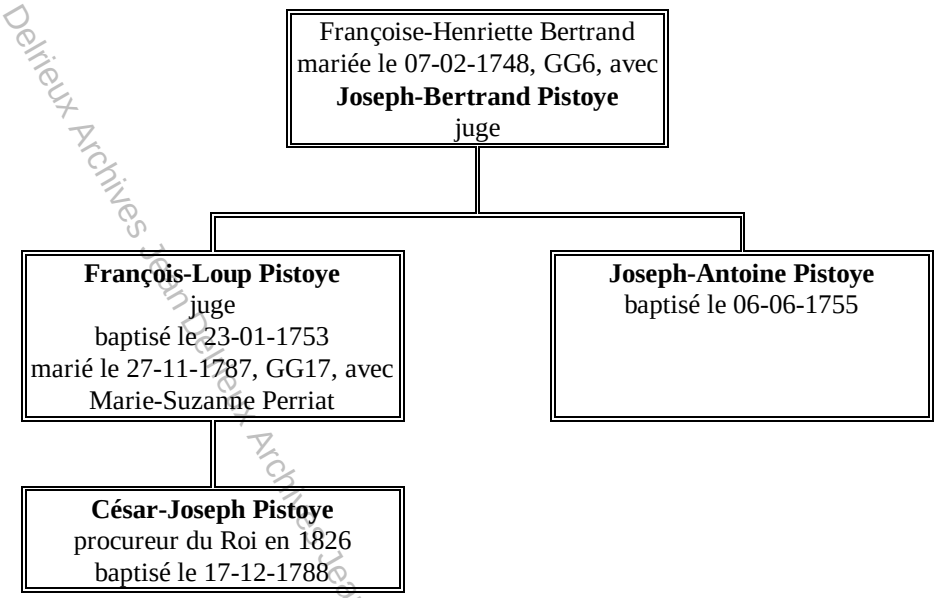

• **24-06-1793**, Joseph Dominique Seytour, n°104 N° 653

Vente pour Joseph George contre François-Louis Pistoye

... fut présent le citoyen Jullien Perriat, fils ainé d'autre citoyen Julien Perriat, homme de loi de cette ville, lequel, agissant en qualité de procureur spécialement fondé de citoyen François-Louis Pistoye, son beau-frère, homme de loi de cette ville, habitant à Paris ... a, par les présentes et au nom dudit Pistoye, vendu ... au citoyen Joseph George, fils émancipé d'autre Joseph George, négociant de cette ville ... une maison composée de deux pièces, l'une au rez-de-chaussée et l'autre par-dessus, ensemble la basse-cour et seulement la portion d'icelle en dépendante et contiguë et la montée d'escalier de laditte maison au dehors d'icelle, section n°1, Isle (blanc), rue Blancard, confrontant du levant Joseph Blanchin et Jean Chapelle, couchant les heoirs de la citoyenne Blain, veuve Mercurin, ..?.. lesdits hoirs et du nord passage commun à la maison vendue et à celle des hoirs de Paul Baud ... laquelle vente a été faite et passée pour et moyenant le prix et somme de 425 # .....

(voir suite pour état de la maison)

• **13-03-1801**, François Teissier, n°95 N° 151

le 22 ventôse an 9, **Vente à Jacques Dureau jeune par la Dame Perriat, veuve Pistoye**

... a été présente Madame Susanne-Marie Perriat, veuve de François-Louis Pistoye, domiciliée en cette ville, laquelle ... a vendu ... à Jacques Dureau jeune, maréchal à forges de cette même ville ... une maison audit Saint Remy, rue du Château, composée de deux pièces ou membres, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, ensemble un passage couvert qui sert d'entrée à la maison, le dessus dudit passage apartient aux heoirs de Jean Chapelle; plus une petite cour, au couchant de laquelle est ladite maison, confrontant le tout, du levant la rue, du midi les heoirs Chapele, du couchant maison de ladite Dame Pistoye, et du nord Noël Michel

..... la présente vente est faite et passée pour et moyennant le prix et somme de 425 francs .....

• **05-10-1826**, André-Marie-Flavien Teissier, n°88 N° 152

Vente au Sr Jean Dupuy par M. César Pistoye

... a comparu M. César Pistoye, procureur du Roi près le tribunal civil séant à Aix, natif de ladite ville de Saint Remy ... lequel, tant en son propre, qu'en vertu du consentement sousseing privé à lui donné par Mme Suzane-Marie Perriat, sa mère, veuve du Sr François-Louis Pistoye ... vend ... au Sieur Jean Dupuy, ferblantier de cette ville ... une pièce de terre en vigne en 2 parties contigües, cependant de la contenance totale de 114 ares 642 milliares, égaux à 13 éminées 2 dextres de l'ancienne mesure locale, sise au territoire de cette ville sur la section ff, dite Saint Paul, confrontée au levant par la propriété de Sieur Jean-Baptiste Tourame, au midi par celle de l'heoirie de Sébastien Gros, au nord par le chemin et au couchant par Mr Jacques Expilly .....
Cette vente se fait et passe pour et moyennant le prix et somme totale de 1000 francs .....

• **10-10-1826**, Joseph-Dominique Seytour, n°192 N° 153

Vente au Sieur Joseph George par Mr Pistoye de Maillanne

... a comparu Monsieur César-Joseph Pistoye de Maillanne, procureur du Roi près le tribunal de première instance séant à Aix, y demeurant et domicilié, lequel ... a vendu ... à Sieur Joseph George, fils ainé de défunt autre Sieur Joseph George, secrétaire de la commission des hospices en cette ditte ville de Saint Remy, y demeurant et domicilié ...
– Une maison composée de plusieurs pièces au rez-de-chaussée, d'une montée d'escalier et de chambres formant un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée du côté du levant, la chambre au couchant ayant un grenier au-dessus, sur partie duquel rez-de-chaussée, mais seulement sur partie d'jcelui et du côté du nord, est une chambre dépendante de la maison de Louis Laurent, laquelle maison vendue qui appartient à Mr Pistoye comme seul héritier de Mr Pistoye de Maillanne, son père, est assise en cette ville de Saint Remy, rue Blancard. Elle est confrontée au levant par laditte rue, au midi par une maison de l'acheteur, au couchant par un bâtiment et cour de la sucession de Louis Roucas et au nord par laditte maison de Laurent .....

La présente vente ... est faite ... pour et moyenant le prix et somme de 1200 francs .....

• **13-10-1826**, Joseph-Dominique Seytour, n°196 N° 150

Vente à Mr Estrine fils par Mr Pistoye de Maillanne

... a comparu Monsieur César-Joseph Pistoye de Maillane, procureur du Roi près le tribunal de première instance séant en la ville d'Aix, y demeurant et domicilié, lequel ... a vendu ... à Monsieur Pierre-Nicolas-Louis de Gonzague-Aimé-Emmanuel Estrine, percepteur des contributions directes en cette ditte ville de Saint Remy, y demeurant et domicilié ...
– 1° – Une maison et toutes ses dépendances, la même que Mr Pistoye de Maillanne possède dans l'enceinte de cette ville de Saint Remy, ayant trois entrées, dont une, qui est la principale, de même que sa façade principale, dans la rue Blancard, une autre sur un cul-de-sac de la même rue, et l'autre enfin sur la rue du Château.

Cette maison est la même que le Sieur vendeur habitait autrefois et que Monsieur Pistoye de Maillanne, son feu père, de la succession duquel il la tient, habitait également.

Elle est composée d'un principal corps de logis dont l'entrée et la façade visent au couchant, monté de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, d'une cour attenante au levant, des écuries, fenil, bûcher et autres pièces qui visent dans cette cour et sur la rue du Château, d'une pièce voûtée au rez-de-chaussée ayant une porte ouvrant sur laditte rue cul-de-sac et deux étages au-dessus; enfin de deux pièces au nord de cette dernière partie, formant un premier et un deuxième étage, dont la pièce en-dessous et au rez-de-chaussée appartient à Bayol, cordier. Elle est vendue ainsi qu'elle se poursuit et comporte, de haut en bas et de bas en haut, et dans ses principaux confronts cy-après qui sont : au levant la rue du Château, une maison de Jean-Baptiste Poulet et celle des hoirs de Jean Yvaren, au midi une maison ou célier du Sieur Joseph George, ainé, une maison des heoirs ou veuve Baud et une autre maison du Sieur vendeur ... couchant la rue Blancard
– 2° – une chambre étant un premier et unique étage appartenant au Sieur vendeur, dont les pièces du rez-de-chaussée, au dessous, appartiennent à Louis Laurent, dit Brécat, aussi en laditte ville de Saint Remy, rue Blancard, visant au levant et vis à vis la maison désignée en l'article premier cy-devant.

La présente vente, sous toutes les susdittes conditions, est faite ... pour et moyenant le prix et somme de 11000 francs .....

Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux Archives Jean Delrieux